Sécurité et prévention des risques professionnels

Réf : 303SP10

Formation initiale Habilitations électriques : B1 - B1V - B2 - B2V - B2V Essais - BE Essais - BR

3 jours
Ajouté le 15/06/2022 – Modifié le 06/02/2026

660€ Net de taxe

Intervenir en toute sécurité et prévenir le risque électrique

Objectifs

- Sensibiliser aux risques électriques le personnel électricien chargé d'exécuter des consignations, exécuter ou diriger des travaux hors tension, des interventions d'entretien et de dépannage...
- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique BT dans le respect des prescriptions de sécurité électrique pour les personnes habilitées
- Être capable de prévenir ou d'agir face à un accident d'origine électrique

Compétences visées

- Comprendre le cadre règlementaire et en particulier savoir ce qu'est une habilitation électrique et les limites qu'elle fixe en matière d'intervention
- Identifier les risques électriques sur une installation électrique (armoire, local ou en champ libre)
- Savoir se déplacer et évoluer dans un environnement électrique
- Avoir un comportement adapté à la situation : respect des consignes de sécurité, mise en œuvre des procédures de consignation, intervention en cas d'accident.

Public

Toute personne électricien chargée d'assurer des travaux hors tension à proximité d'équipements électriques au voisinage.

Prérequis : Un positionnement systématique, réalisé en amont de la formation permet de vérifier l'adéquation des habilitations demandées en fonction de votre activité.
Accessibilité: Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.Pour plus d'informations : rendez-vous sur notre page centre de formation.
Délais d'accès : L'accès à la formation est soumis au délai d'acceptation des financeurs et du temps de traitement de la demande : de 7 jours à 2 mois selon le mode financement.L'évaluation des besoins en formation doit être conduite en amont de la formation par l'employeur. Elle doit prendre en compte l'aptitude médicale pour réaliser ses travaux, le type d'opérations et de tâches à réaliser ainsi que la capacité de la personne à assumer l'opération.

PRÉSENTIEL

Sécurité et prévention des risques professionnels

Réf : 303SP10

Formation initiale Habilitations électriques : B1 - B1V - B2 - B2V - B2V Essais - BE Essais - BR

Programme

Ce programme abordera pour les habilitations de la formation les points suivants

Rendre compte de l'opération réalisée auprès du chargé de chantier, de travaux ou de l'employeur

Respecter les consignes de sécurité pour exécuter les travaux

Maitriser la manipulation de matériel et outillage dans un environnement électrique

Baliser et surveiller la zone des opérations

Rédiger des documents applicables et le compte rendu

Mettre en œuvre des procédures de consignation

Réaliser des essais sur les installations

Savoir intervenir en cas d'accident corporel ou en cas d'incendie

Notions d'électricité

- Grandeurs caractéristiques : tension (volt), intensité (ampère), résistance (ohm) et impédance.
- Loi d'Ohm et effet Joule
- Domaines de tension
- Les matériels électriques
- Schéma de liaison à la terre

Effets physiologiques du courant électriques

- Statistiques des accidents du travail
- Mécanismes d'électrisation : contact direct, contact indirect, exemples d'accidents réels, analyse des risques, diverses façons d'être électrisé
- Le court-circuit
- Effets physiopathologiques : effets immédiats, effets secondaires, séquelles

Incidents ou accidents

- Incendie d'origine électrique : généralités, causes des incendies d'origine électrique (échauffement, étincelle, arc électrique), moyens de lutte contre l'incendie,
- Notions de secourisme : protéger, alerter, secourir.

Habilitation

- Qualification et habilitation
- Obligations de l'employeur : classification du personnel (utilisateurs et opérants), formation du personnel, contrôle des

Sécurité et prévention des risques professionnels

Réf : 303SP10

Formation initiale Habilitations électriques : B1 - B1V - B2 - B2V - B2V Essais - BE Essais - BR

connaissances, remise contre émargement : d'un recueil de prescriptions (basé sur la publication UTE C 18-510), vérification de l'aptitude médicale délivrée par le médecin du travail, habilitation du personnel, mise à disposition des équipements de protection.
- Distances de sécurité par rapport aux pièces actives : distances minimales d'approche (DMA), distances limites de voisinage (DLV), distance minimale de fouille
- Symboles d'habilitation
- Titre d'habilitation.

Ce programme est actualisé suivant les décrets : 2010-1016, 2010-1017, 2010-1018, 2010-1118, 2010-301. Dans ce cadre, le recueil de prescriptions UTE C 18-510 a été transformé en Norme NF C 18-510 et rendu d'application obligatoire par son intégration au Code du Travail depuis le 1er juillet 2011.

Dates & lieux

27, 28 et 29 avril 2026
Nantes / St-Herblain
€ 660.00

07, 08 et 09 octobre 2026
Cholet
€ 660.00

Les points forts

Une offre riche et diversifiée de plus de 300 formations sur des thématiques très ciblées. Une équipe à votre écoute pour vous accompagner dans la réalisation de vos projets formation !

Retrouvez tous nos indicateurs de satisfaction et de performance sur nos pages centres de formation.

Consulter notre guide pour choisir l'habilitation adaptée à votre besoin

Modalités pédagogiques

Le formateur apporte non seulement des notions théoriques mais également un accompagnement des stagiaires vers l'acquisition des compétences et leur validation par la pratique.

PRÉSENTIEL

Sécurité et prévention des risques professionnels

Réf : 303SP10

Formation initiale Habilitations électriques : B1 - B1V - B2 - B2V - B2V Essais - BE Essais - BR

De ce fait, le déroulement des formations inclut de nombreuses mises en situation pratique et exercices d'application.

Plateau technique et équipement électrique en lien avec le métier du stagiaire, permettant les mises en situation

Fourniture d'un recueil d'instructions générales de sécurité à l'issue de la formation et d'un titre d'habilitation à faire valider par l'employeur.

Équipe pédagogique : Les formateurs CCI FORMATION sont sélectionnés en cohérence avec les méthodes pédagogiques que nous encourageons. Ils sont référencés sur la base de leur expertise dans leur domaine d'intervention et leur capacité à partager leur expérience au travers de solutions concrètes et opérationnelles.
Méthodes : Les CCI des Pays de la Loire vous accueillent en proximité dans leurs établissements de formation. Nos équipements, conçus pour répondre à l'ensemble des thématiques de formation proposées, offrent un cadre d'apprentissage agréable, performant et stimulant.Découvrez sur nos pages centres de formation, la présentation détaillée de nos équipements et infrastructures.Les CCI Pays de la Loire sont équipées de la plateforme m@formation, dont l'objectif est d'améliorer l'expérience apprenante de nos stagiaires et d'enrichir nos formations en présentiel.•   Un accès personnalisé aux documents administratifs et pédagogiques•   Une ergonomie simple et adaptée•   Des parcours conçus avec des modalités synchrones et asynchrones

Validation/Certification

Un positionnement est réalisé en début de formation.A l'issue de la formation, les acquis de connaissances du participant seront évalués au regard des objectifs de la formation (QCM – quizz – mise en situation ...).Une attestation de fin de formation pourra être remise au stagiaire à l'issue de la formation.Modalités de passage de l'habilitation électrique :Epreuve théorique : Test QCM de 20 min à 1 heureEpreuve pratique : Mise en situation de 5 à 30 minutesA l'issue du passage de l'habilitation, délivrance d'un avis et titre prérédigé adressé à l'employeur, lui permettant de délivrer le titre d'habilitation électrique, conformément à la norme NF C18-510.